

Déclaration préalable

au vol en zone peuplée d'un aéronef sans équipage à bord

Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord

Réalisée par dominique DUROCHER

Le 17/04/2024

L'exploitant

Nom Monsieur DUROCHER Dominique

SIRET 39470069400034

Nom commercial TVplus Normandie

Contact

Courriel d.durocher@sfr.fr

Téléphone 0611410862

Contact joignable pendant les vols

Civilité Monsieur

Nom durocher

Prénom dominique

Courriel d.durocher@sfr.fr

Téléphone 0611410862

Description des vols

Type d'opération Scénarios standard nationaux

Environnement En agglomération

Pilotage de l'aéronef En vue du télépilote

Scénario S3

Hauteur maximale de vol 120 m

Date des vols

Date de début de vol 29/04/2024 à 8h00

Date de fin de vol 04/05/2024 à 20h00

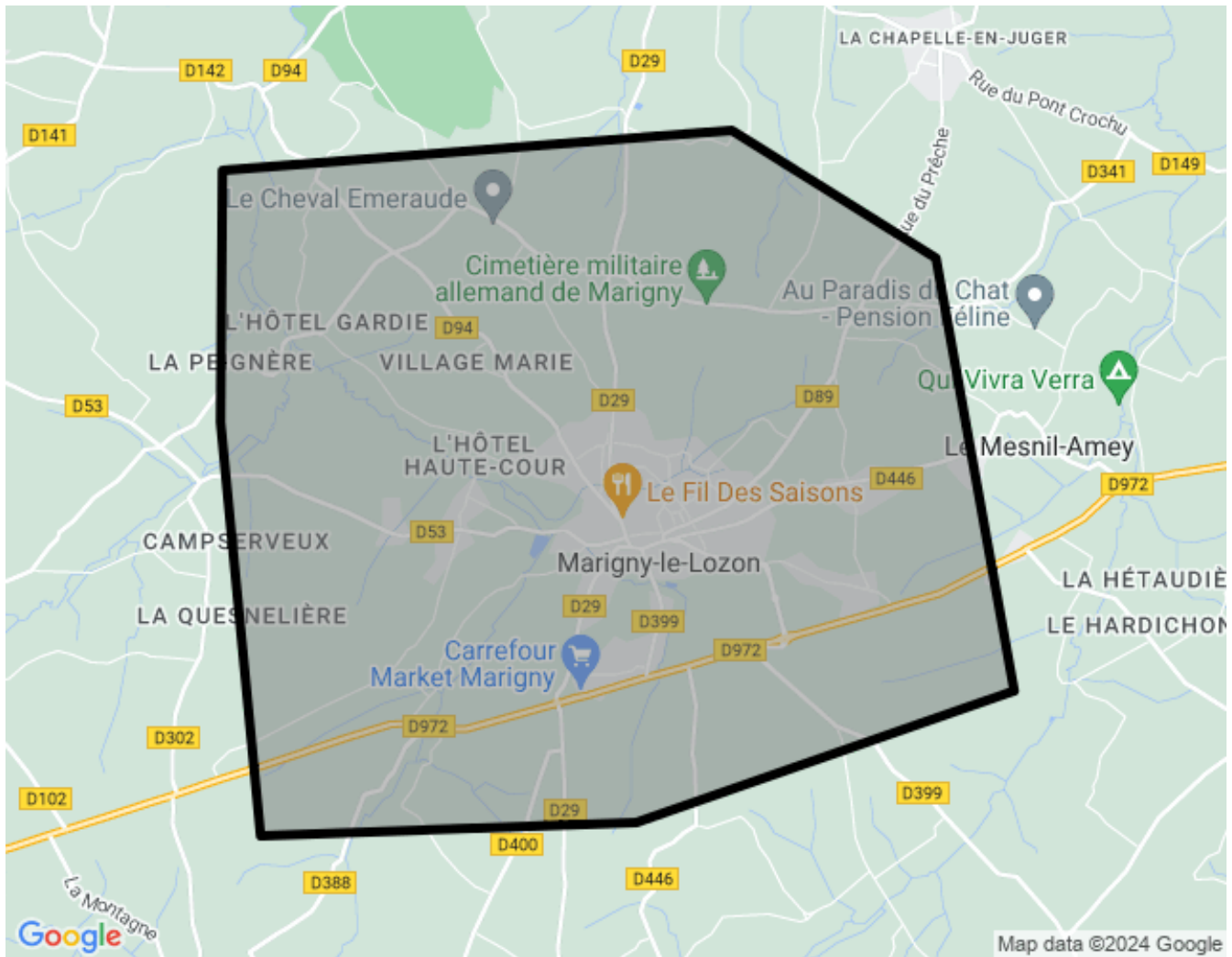
Zone de vol

Commune Marigny le Lozon

Code postal 50570

Adresse/description du site Marigny bourg et extérieurs

Zone de vol détaillée



[Cliquez ici pour voir la carte interactive](#)

Aéronefs susceptibles d'être utilisés

Numéro d'enregistrement	Type d'aéronef	Constructeur	Modèle	Masse maximale (kg)
UAS-FR-267471	Multirotors	DJI	Air 2S	0.595

Autres informations utiles

Vol pour images administratives et touristiques

Pièces justificatives à fournir séparément

L'exploitant a été informé qu'il devait transmettre, par retour de courriel, les pièces justificatives suivantes, et que le préavis de 5 jours ouvrables ne commence qu'à réception d'un dossier complet :

- Tout document spécifique éventuellement requis par la préfecture concernée (l'exploitant a été informé que dans le cas d'une première demande auprès d'une préfecture, il devait impérativement la contacter pour connaître les éventuels documents spécifiques exigés).